

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DANJOUTIN

EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Danjoutin, convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle d'Honneur de la mairie de Danjoutin, sous la présidence de M. Emmanuel FORMET.

Présents

M. FORMET Emmanuel, Président

Mmes HENRY Pierrette, IFFENECKER Evelyne, LABOUREY Nelly, LUCIANI Claire, RAPIN Michèle, VAUDOUX Céline

MM. CATTE Paul, GARDOT Serge, OUCHELLI Karim

Excusés

M. BARON Ghislain, excusé, donne procuration à Mme LUCIANI Claire

Mme CARMINATI Annie, excusée

Mme CUROT Martine, excusée, donne procuration à Mme HENRY Pierrette

M. GOBERT Pierre, excusé, donne procuration à M. GARDOT Serge

Mme LAPEYRE Eliette, excusée, donne procuration à M. CATTE Paul

Mme LARTOT Eléonore, excusée

Mme RONZANI Catherine, excusée, donne procuration à Mme LABOUREY Nelly

Secrétaire de séance

Mme WEBER Stéphanie, Directrice

Nombre de membres	17
Nombre de présents	10
Nombre de votants	15
Nombre d'absents excusés	07

Délibération n° 11/12-03-24

---- OBJET ----

Budget primitif 2024 – CCAS

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

VU la délibération du 21 mars 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier du C.C.A.S.

Considérant que les dépenses et recettes des deux sections sont présentées conformément aux orientations évoquées lors du débat d'orientation budgétaire tenu lors du conseil d'administration du 06 février 2024

Considérant l'affectation des résultats adoptée par délibération du Conseil d'administration après validation du Compte Administratif 2023 en date du 12 mars 2024

SYNTHESE DU BUDGET 2024 - CCAS

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées en équilibre pour un montant égal de 46 050,00 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses et recettes d'investissement sont présentées en équilibre pour un montant égal en dépenses et en recettes de 20,00 €.

Le montant total du budget du CCAS est de 46 070,00 € en dépenses et en recettes.

Le détail du budget est présenté au vote par chapitre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration adopte le budget primitif 2024 du CCAS ainsi que l'ensemble de ses annexes.

Pièces annexes au présent rapport :

- Maquette financière détaillé du budget primitif proposant le vote par chapitre et ses annexes :
 - o Etat de la dette : sans objet
 - o Amortissements : sans objet
 - o Etat du personnel : sans objet
 - o Subventions : répartition détaillée intégrée au document
- Présentation brève et synthétique
- Présentation détaillée budget Vert

CCAS - BP 2024

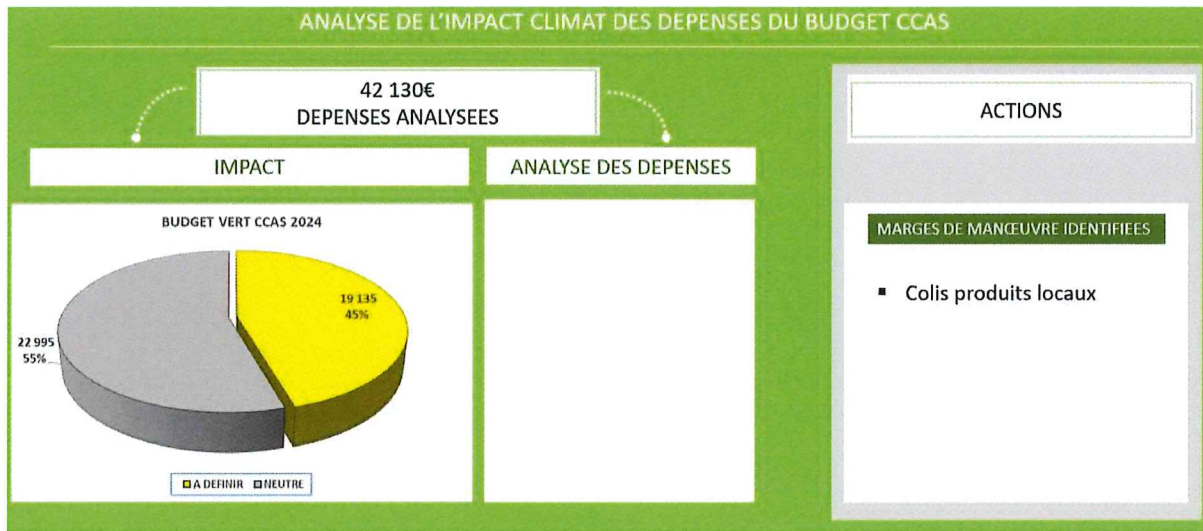
Section de fonctionnement

Dépenses			BP 2024	Recettes			BP 2024
Chapitres	Intitulés			Chapitres	Intitulés		
011	Charges à caractère général		17 200,00	13	Atténuation de charges		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		11 680,00	70	Ventes de produits et prestations de services		1 500,00
65	Autres charges de gestion courante		17 100,00	74	Dotations et participation		27 798,39
66	Charges financières		0,00	75	Autres produits de gestion courante		2 300,00
67	Charges exceptionnelles		50,00	76	Produits financiers		0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires		0,00	77	Produits exceptionnels		0,00
042	Dotations aux amortissements		0,00	78	Reprises provisions semi-budgétaires		0,00
TOTAL DEPENSES REELLES			46 030,00	TOTAL RECETTES REELLES			31 598,39
042	Opérat* ordre transfert entre sections		20,00	042	Opérat* ordre transfert entre sections		20,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE			20,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE			20,00
TOTAL DEPENSES			46 050,00	TOTAL RECETTES			31 618,39
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		14 431,61
Total			46 050,00	Total			46 050,00
Solde BP			0,00				

Section d'investissement

Dépenses			BP 2024	Recettes			BP 2024
Chapitres	Intitulés			Chapitres	Intitulés		
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	10	Dotations, fonds divers, réserves		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	13	Subvention d'investissement		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00
23	Travaux en cours		0,00				
TOTAL DEPENSES REELLES			0,00	TOTAL RECETTES REELLES			0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections		20,00	040	Opérat* ordre transfert entre sections		20,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE			20,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE			20,00
TOTAL DEPENSES			20,00	TOTAL RECETTES			20,00
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)		0,00	001	Résultat d'investissement reporté (excédent)		0,00
Total			20,00	Total			20,00
Solde BP			0,00				

Présentation du BUDGET VERT



Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Emmanuel FORMET

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Transmis en Préfecture le 18/03/2024

Affiché le 18/03/2024

Le Président,

J. WEBER